

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009**

-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mil neuf, le dix sept décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le quatre décembre deux mil neuf, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

**Etaient présents** : Mme FISCHER, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes LAFAYE, RICHARD ALAOUI, M. ARINI, Mme CLAIREAUX, M. AYARI, Mme CHAHID, MM. ROURE, SOMMA, Mmes HURTAULT, LECHARNY, M. GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; M. AESCHLIMANN, Mmes DELAMARRE, RAUSCHER, ESCLATTIER, M. BOUTIFFARD, Mmes CHAVINIER, BOURDIER-CHAREF, MM. DIAS, DJEDOU, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : Mme COQUERELLE, C.M.D. à M. ROURE, C.M.D. ; M. COLSON, C.M.D. à M. LEBLOND, M.A. ; Mme AESCHLIMANN, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M. , M. CAILLET, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M.

**Excusé** : M. DECHENOIX, C.M.

**Absent** : M. DJELLAB, C.M.D.

\*

\* \*

- DESIGNE M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

LE CONSEIL,

- APPROUVE le procès verbal de la Séance du Conseil Municipal du 22 octobre 2009.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION D'UN APPARTEMENT SIS 3 RUE LEMAITRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
2. A 17. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
18. SIGNATURE DE L'AVENANT N°7 PORTANT MODIFICATION DE LA CLAUSE 3, ARTICLE 2 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 1ER SEPTEMBRE 2002 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES SUR SEINE ET L'ASSOCIATION "CONSERVATOIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE".
19. ORGANISATION DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2010. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS JOURNALIERES A DEMANDER AUX FAMILLES.
20. A 31. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
32. DELIVRANCE D'UNE CITATION DIRECTE A L'ATTENTION DE MM. MANUEL AESCHLIMANN, ALAIN HIFF ET ALAIN TREHEL ET DESIGNATION DE MAITRE DIDIER SEBAN POUR REPRESENTER LES INTERETS DE LA VILLE.
33. MISE A DISPOSITION A TITRE TEMPORAIRE ET ONEREUX D'UNE PARTIE DU TERRAIN COMMUNAL, PARCELLE C168, A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES.
34. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "CERCLE FRANÇAIS DE LA PHOTOGRAPHIE D'ART".
35. SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION "D'UN EMPLACEMENT POUR POINT RELAIS" A LA HALLE FLACHAT AVEC L'ASSOCIATION HALLENTOURS.

- PREND ACTE de la communication du Maire sur la liste des marchés à procédure adaptée conclus par la Ville d'Asnières-sur-Seine entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 25 novembre 2009.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

- ADOPTE un vœu relatif à la sécurité à Asnières-sur-Seine afin que l'Etat y renforce sa politique de lutte contre l'insécurité notamment par la mise en place d'une Unité Territoriale de Quartier (UTEQ) sur les villes d'Asnières-sur-Seine, Colombes et Gennevilliers, le renforcement des effectifs de la Police Nationale de la circonscription d'Asnières et le remplacement du Commissaire adjoint et du commandant récemment mutés, et le renforcement de la collaboration de la Ville avec la Police Nationale.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

## FINANCES

- APPROUVE la décision modificative n°2 des budgets Ville et Assainissement de l'exercice 2009, qui se présente comme suit :

|                     |
|---------------------|
| <b>BUDGET VILLE</b> |
|---------------------|

| RECETTES                             | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT  |
|--------------------------------------|----------------|---|
| <b><u>Propositions nouvelles</u></b> |                |   |
| . Réelles                            |                | - 6 161 000 €   |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>            |                | <b>- 6 161 000 €</b>                                    |
| <b>DEPENSES</b>                      |                |   |
| <b><u>Propositions nouvelles</u></b> |                |   |
| . Réelles                            |                | + 12 000 €<br>+ 598 241 €<br>- 420 000 €<br>- 190 241 € |
| 001 – Solde d'exécution reporté      |                | - 6 161 000 €   |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>            | <b>-</b>       | <b>- 6 161 000 €</b>                                    |

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

| <b>DEPENSES</b>                      | <b>FONCTIONNEMENT</b>    | <b>INVESTISSEMENT</b> |
|--------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| <b><u>Propositions nouvelles</u></b> |                          |                       |
| . Réelles                            | - 93 686 €<br>+ 93 686 € | - 0,13<br>+ 0,13      |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>            | <b>0</b>                 | <b>0</b>              |

- AUTORISE l'engagement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- DECIDE de revaloriser et de fixer la tarification des services publics rendus et des activités proposées par la Ville d'Asnières-sur-Seine pour l'année 2010.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

**SUBVENTIONS**

- ALLOUE mensuellement jusqu'au vote du budget primitif pour l'exercice 2010, un acompte constituant un ou deux douzièmes de la subvention de l'exercice 2009, aux associations qui ne pourraient continuer à fonctionner sans cet apport.
- ALLOUE mensuellement jusqu'au vote du budget primitif pour l'exercice 2010, un acompte constituant un douzième de la subvention de l'exercice 2009, aux GIP « Mission Locale » et « PLIE » qui ne pourraient continuer à fonctionner sans cet apport.
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Le Studio Théâtre » d'un montant de 15 000 € pour compenser la prise en charge par cette association de la rémunération d'un technicien audiovisuel.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

**URBANISME**

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'aménagement de la ZAC Asnières Bords de Seine afin d'assurer un meilleur équilibre entre les logements et les bureaux notamment par le développement de nouvelles constructions à usage de bureaux et la diversification de l'offre de logements par la création d'une résidence étudiante.

LE CONSEIL,

**MARCHES PUBLICS**

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec Eiffage Construction pour la construction d'un groupe scolaire ZAC Bords de Seine afin d'intégrer les travaux complémentaires qui sont apparus nécessaires durant la réalisation du chantier, pour un montant total de 418 402 € HT.
  
- AUTORISE le Maire à signer différents avenants, dans le cadre de l'achèvement de la restauration du château d'Asnières, aux marchés passés pour :
  - les installations de chantier, VRD, maçonnerie, pierre de taille, carrelage, plâtrerie, espaces verts, terrassement (lot n°1).
    - Société CHEVALIER ; montant de l'avenant : 13 300,91 € H.T.
  - la menuiserie d'art, bronzes d'art, ferronnerie d'art et agencement (lot n°3).
    - Société ASSELIN ; montant de l'avenant : 17 740,43 € H.T.
  - la peinture décorative, peinture, tenture, vitrerie (lot n°5).
    - Société RIGOLOTT ; montant de l'avenant : 3 737,70 € H.T.
  - la plomberie, sanitaires, couverture, chauffage et ventilation (lot n°6).
    - Société SAUVAGET ; montant de l'avenant : 1 331,99 € H.T.
  - l'électricité courants forts et courants faibles (lot n°8).
    - Société FORCLUM ; montant de l'avenant : 32 014,29 € H.T.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

**HABITAT**

- ACCORDE la garantie communale à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine pour le remboursement de deux emprunts PRU CD FONCIER et PRU CD pour un montant global de 4 179 809 € au titre de l'opération de construction de 46 logements PLUS - CD dans la ZAC Asnières Bords de Seine,  
et DECIDE de lui attribuer une subvention d'équilibre de 234 227 €. En contrepartie, la Ville pourra bénéficier d'un droit de réservation pour 12 logements.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

**RESSOURCES HUMAINES**

- MODIFIE, à compter du 31 décembre 2009, le tableau des effectifs du personnel communal afin de prendre en compte les avancements de grade d'agents ayant réussi des examens professionnels.

\*

\* \*



LE CONSEIL,

**QUESTIONS ORALES**

- ENTEND les réponses données aux questions de Conseillers Municipaux concernant :
  - . la campagne d'affichage mise en place dans le cadre de la réalisation du nouveau site internet de la Ville d'Asnières-sur-Seine,
  - . l'organisation d'un débat sur l'action de la commune en matière d'environnement et la proposition de lancement de deux appels d'offres pour réaliser une thermographie de la Ville et déterminer le bilan carbone des activités des services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 21h45.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le VINGT TROIS DECEMBRE DEUX MIL NEUF*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**  
  
  
**Sébastien PIETRASANTA**